

A.K. INVEST

Société civile au capital de 1 000 €
4 rue Jacques Charles – 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
RCS ORLEANS 824 187 520

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 11 JUILLET 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
ET LE ONZE JUILLET A 10 HEURES,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre remise par voie électronique

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Adil BENALLA** à concurrence de CINQUANTE (50) PARTS en pleine propriété,
Numérotées de 1 à 50 inclus
Ci50 parts PP
- **Monsieur Kamel BENALLA** à concurrence de CINQUANTE (50) PARTS en pleine propriété,
Numérotées de 51 à 100 inclus
Ci50 parts PP

Soit au total100 parts

sur les cent composants le capital social

Monsieur Adil BENALLA préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ les copies des lettres de convocation ;
- ✓ la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, le cas échéant ;
- ✓ le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ **Approbation de l'apport de 250 actions de la société HB ENGINEERING consenti par Monsieur Adil BENALLA et de son évaluation ;**
- ✓ **Approbation de l'apport de 250 actions de la société HB ENGINEERING consenti par Monsieur Kamel BENALLA et de son évaluation ;**
- ✓ **Augmentation du capital d'un montant de 300 000 euros en vue de rémunérer l'apport susvisé ;**
- ✓ **Modifications corrélatives des statuts ;**
- ✓ **Pouvoirs en vue des formalités.**

A.K. INVEST

Société civile au capital de 1 000 €
4 rue Jacques Charles – 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
RCS ORLEANS 824 187 520

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du Contrat d'apport en date du 11/07/2025, aux termes duquel Monsieur Adil BENALLA apporte à la Société 250 actions détenues en pleine propriété de la société HB ENGINEERING, Société par Actions Simplifiée, ayant pour siège social : 4 rue Jacques Charles 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin, au capital de 200 000 €, divisé en 1 000 actions de 200 € de nominal chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 517 585 766, pour une valeur de 150 000 Euros.
- Approuve cet apport ainsi que son évaluation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du Contrat d'apport en date du 11/07/2025, aux termes duquel Monsieur Kamel BENALLA apporte à la Société 250 actions détenues en pleine propriété de la société HB ENGINEERING, Société par Actions Simplifiée, ayant pour siège social : 4 rue Jacques Charles 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin, au capital de 200 000 €, divisé en 1 000 actions de 200 € de nominal chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 517 585 766, pour une valeur de 150 000 Euros.
- Approuve cet apport ainsi que son évaluation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première résolution, d'augmenter le capital social d'un montant de 300 000 Euros (TROIS CENT MILLE EUROS) pour le porter de 1 000 Euros à 301 000 Euros par voie de création de 30 000 (TRENTE MILLE) parts sociales nouvelles de 10 euros (Dix EUROS) de nominal chacune, entièrement libérées, numérotées de 101 à 30 100 et attribuées aux apporteurs en rémunération de leurs apports de la manière suivante :

- A Monsieur Adil BENALLA : 15 000 parts numérotées de 15 101 à 30 100 inclus ;
- A Monsieur Kamel BENALLA : 15 000 parts numérotées de 101 à 15 100 inclus ;

Les parts sociales nouvelles seraient dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital entièrement assimilées aux parts anciennes. Elles jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.K. INVEST

Société civile au capital de 1 000 €
4 rue Jacques Charles – 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
RCS ORLEANS 824 187 520

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les modifications statutaires et décide de modifier les articles 1 et 3 du titre II, qui seront ainsi rédigés :

Article 1 - Apports des associés

Les associés effectuent les apports suivants à la société :

1.3 Apport suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2025

1.3.1 Apport de Monsieur Adil BENALLA - Actions SAS HB ENGINEERING :

L'apporteur apporte :

- 250 (DEUX CENT CINQUANTE) actions qu'il détient dans la société HB ENGINEERING, Société par Actions Simplifiée, ayant pour siège social : 4 rue Jacques Charles 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin, au capital de 200 000 €, divisé en 1 000 actions de 200 € de nominal chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 517 585 766.

Lesdites actions sont évaluées à la somme de **600 Euros** (SIX CENTS EUROS) l'action, soit pour 250 actions en pleine propriété, la somme de 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS), d'un commun accord entre les parties.

LE TOTAL DES APPORTS DE MONSIEUR ADIL BENALLA CONCOURANT A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE CIVILE A.K. INVEST EST DONC DE 150 000 EUROS

1.3.2 Apport de Monsieur Kamel BENALLA - Actions SAS HB ENGINEERING :

L'apporteur apporte :

- 250 (DEUX CENT CINQUANTE) actions qu'il détient dans la société HB ENGINEERING, Société par Actions Simplifiée, ayant pour siège social : 4 rue Jacques Charles 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin, au capital de 200 000 €, divisé en 1 000 actions de 200 € de nominal chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 517 585 766.

Lesdites actions sont évaluées à la somme de **600 Euros** (SIX CENTS EUROS) l'action, soit pour 250 actions en pleine propriété, la somme de 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS), d'un commun accord entre les parties.

LE TOTAL DES APPORTS DE MONSIEUR KAMEL BENALLA CONCOURANT A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE CIVILE A.K. INVEST EST DONC DE 150 000 EUROS

1.4. Récapitulatif des apports

LE TOTAL DES APPORTS EFFECTUES PAR LES ASSOCIES CONCOURANT A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE CIVILE A.K. INVEST EST DONC DE 301 000 EUROS

Article 3 – Capital social

3.2 Répartition du capital social suite à l'assemblée générale du 11 juillet 2025

Le capital social est fixé à la somme de **301 000 Euros**

Il est divisé en 30 100 parts, de 10 Euros chacune, numérotées de 1 à 30 100 inclus attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

A.K. INVEST

Société civile au capital de 1 000 €
4 rue Jacques Charles – 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
RCS ORLEANS 824 187 520

- **Monsieur Adil BENALLA** à concurrence de QUINZE MILLE CINQUANTE (15 050) PARTS en pleine propriété,
Numérotées de 1 à 50 et de 15 101 à 30 100 inclus
Ci 15 050 parts PP
- **Monsieur Kamel BENALLA** à concurrence de QUINZE MILLE CINQUANTE (15 050) PARTS en pleine propriété,
Numérotées de 51 à 15 100 inclus
Ci 15 050 parts PP

Soit au total 30 100 parts

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Le Président de Séance
Monsieur Adil BENALLA
Associé Gérant

Monsieur Kamel BENALLA
Associé Gérant

Adil BENALLA

✓ Certified by  yousign

Kamel BENALLA

✓ Certified by  yousign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
LOIRET

Le 18/07/2025 Dossier 2025 00031882, référence 4504P01 2025 A 01633
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro